



Compte financier unique (CFU) 2024 Rapport de présentation Budget ville et budget annexe eurocéane

Projet version définitive

1-	Résultats de fin d'année et les RAR	3
	A. Résultats de l'exécution 2024	
	B. Résultats de clôture 2024	
	C. Résultats cumulés 2024	
	D. Affectation des résultats 2024 au budget 2025	
	E. Taux de réalisation du budget 2024	
2-	Principaux indicateurs	6
	A. Le niveau d'épargne brut dégagé par le fonctionnement	
	B. Le niveau d'épargne nette : la capacité d'autofinancement	
	C. L'encours de dette	
	D. La capacité de désendettement	
3-	Analyse détaillée du CA 2024	9
	A. Les recettes de fonctionnement	
	B. Les dépenses de fonctionnement	
	C. Les dépenses d'investissement	
	D. Le financement de l'investissement	
4-	Structure de la dette au 31 décembre 2024	20
5-	Budget annexe eurocéane	22

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – LE RESULTAT DE FIN D'ANNEE ET LES RESTES-A-REALISER

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la Ville sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget et constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Le compte de gestion quant à lui, retrace les comptes tenus par le Comptable et la situation patrimoniale de la Ville à la clôture de l'exercice.

La présentation du rapport répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- De vérifier la réalisation effective du budget 2024,
- De constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Ville au cours des derniers exercices,
- D'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre en présentant la structure du budget, les grands équilibres et l'état de la dette.

A. Résultats de l'exécution 2024

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Le résultat d'exécution 2024 présente un excédent global de **3 011 060,59 €** composé d'un excédent de fonctionnement de 2 088 091,63 € et d'un excédent d'investissement de 922 968,96 € (ce résultat ne tient pas compte des Restes à Réaliser).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 971 268,71	27 059 360,34	2 088 091,63
	Section d'investissement	3 150 916,41	4 073 885,37	922 968,96

B. Résultat de clôture 2024

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution 2024 et y additionne les résultats de l'exercice précédent. L'exercice 2024 est clôturé avec un résultat positif de **11 909 926,79 €** (dont 9 579 150,47 € en fonctionnement et 2 330 776,32 € en investissement). Il a été affecté directement sur le BP 2025 par anticipation lors du conseil municipal du 27 Mars 2025.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 971 268,71	27 059 360,34	2 088 091,63
	Section d'investissement	3 150 916,41	4 073 885,37	922 968,96
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		7 491 058,84	7 491 058,84
	Report en section d'investissement (001)		1 407 807,36	1 407 807,36
		=	=	
RESULTAT	Section de fonctionnement	24 971 268,71	34 550 419,18	9 579 150,47

CUMULE	Section d'investissement	3 150 916,41	5 481 692,73	2 330 776,32
	TOTAL CUMULE	28 122 185,12	40 032 111,91	11 909 926,79

Le résultat de clôture 2024 (hors RAR) de 11,9 € provient principalement du résultat antérieur de fonctionnement non consommé de 8,8 M€ constaté à la clôture de l'exercice 2023 cumulé avec la cession du terrain des compagnons du devoir de 2.2 M€ et l'indemnité de 700 k€ versée par le groupement de maîtrise d'œuvre en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'opération de restructuration de l'EMS.

Le résultat de clôture 2024 permettra de couvrir le besoin de financement des engagements figurants dans la liste des restes à réaliser et de constituer un fonds de roulement suffisant, au moins égal à deux mois de dépenses de personnel.

C. Résultat cumulé 2024

Le résultat cumulé reprend le résultat de clôture et y additionne les restes à réaliser constatés fin 2024. Ils s'établissent à 1 868 253,86 € en dépenses et 283 787,80 € en recettes, soit un besoin de financement de 1 584 466,06 € qui est également reporté sur le budget 2025.

Le résultat cumulé 2024 s'élève donc à **10 325 460,73 €** (soit + 9 579 150,47 € en fonctionnement et + 746 310,26 € en investissement).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 971 268.71	34 550 419.18	9 579 150.47
	Section d'investissement	3 150 916.41	5 481 692.73	2 330 776.32
	TOTAL CUMULE	28 122 185.12	40 032 111.91	11 909 926.79

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	1 868 253.86	283 787.80	-1 584 466.06
--	--	---------------------	-------------------	----------------------

RESULTAT CUMULE avec RAR	Section de fonctionnement	24 971 268.71	34 550 419.18	9 579 150.47
	Section d'investissement	5 019 170.27	5 765 480.53	746 310.26
	TOTAL CUMULE	29 990 438.98	40 315 899.71	10 325 460.73

D. Affectation des résultats de clôture 2024 au budget 2025

Le budget primitif 2025 a été voté le 27 mars 2025 avec une reprise anticipée des résultats 2024. Cette reprise anticipée est strictement conforme aux résultats présentés ci-dessus.

Ainsi, il est proposé de reprendre définitivement au budget 2025, l'excédent 2024 constaté au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de 9 579 150,47 €.

L'excédent d'investissement 2024 de 2 330 776,32 € est repris dans son intégralité en recettes d'investissement du budget 2024 au chapitre 001 afin de financer le solde négatif des restes à réaliser de 1 584 466,06 €.

E. Taux de réalisation du budget 2024

NB : Les dépenses et recettes réelles courantes de fonctionnement ne tiennent pas compte des opérations exceptionnelles, des provisions et des opérations d'ordre budgétaire.

En section de fonctionnement, **les dépenses réelles courantes** prévues au budget primitif (hors réserves de 7.1 M€) ont été réalisées à hauteur de 97%.

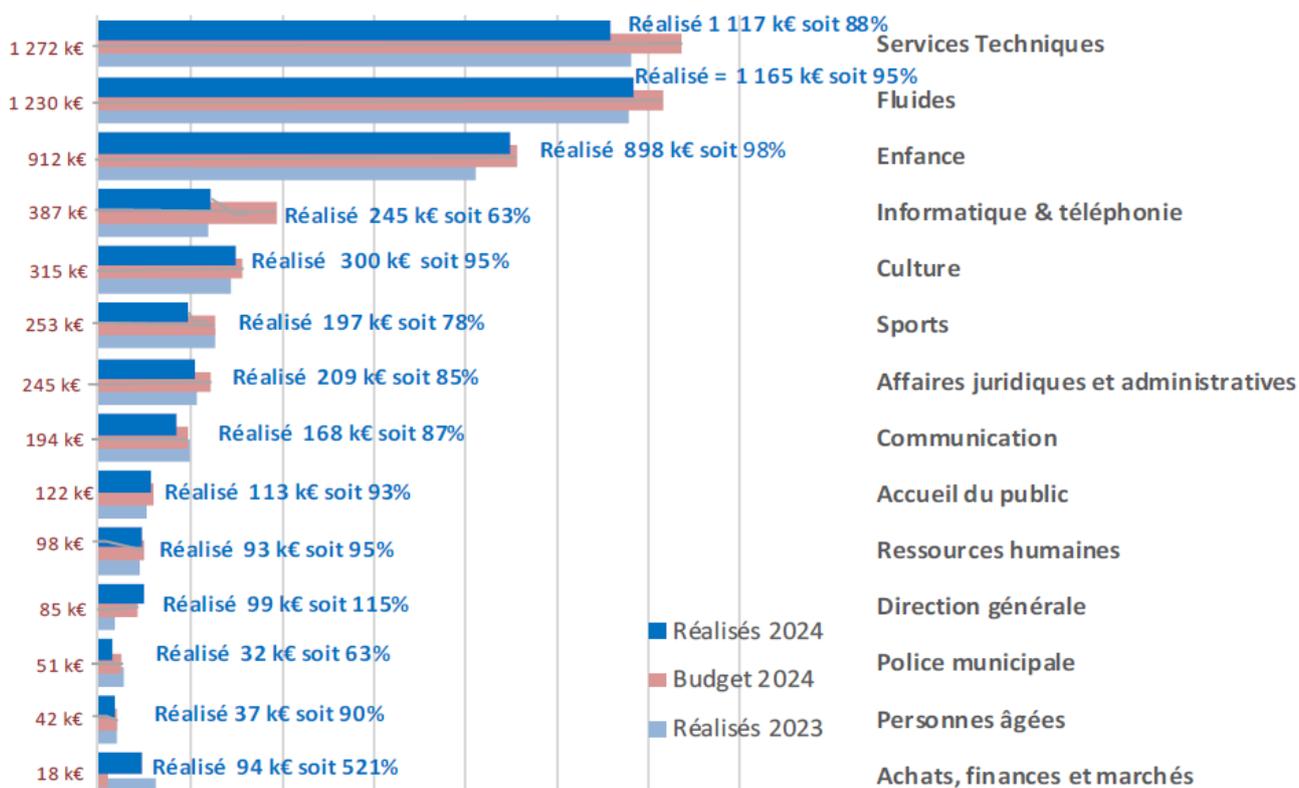
Pour les charges de personnel, le taux d'exécution de 99.1% est équivalent à celui de l'année dernière. La prévision a été réalisée au plus juste et les crédits ont été entièrement consommés.

Le taux d'exécution de 93% pour les charges à caractère général est quasiment identique à l'an passé et se situe dans la moyenne habituelle (92%). Enfin, sur le chapitre budgétaire 65, les crédits ont été entièrement consommés et témoignent d'une très bonne prévision budgétaire.

A noter que le dépassement budgétaire de 32 922 € constaté sur le chapitre des intérêts d'emprunt (66), provient d'une écriture de régularisation à la suite d'une erreur de la banque dans le calcul d'une échéance du mois de mai 2023. Cette écriture est neutre budgétairement puisqu'elle a généré une recette du même montant en recette de fonctionnement.

	BP 2024	Réalisé 2024	Tx Exé
Dépenses de fonctionnement	30 885 572 €	24 971 269 €	81%
dont dépenses réelles courantes de fonctionnement	22 236 081 €	21 664 447 €	97%
dont 011 - charges à caractère général	5 150 326 €	4 766 575 €	93%
dont 012 - charges de personnel	13 550 763 €	13 424 191 €	99.07%
dont 65 - autres charges de gestion courantes	2 569 525 €	2 433 945 €	95%
dont 66 - charges financières	230 892 €	252 961 €	110%

L'analyse budgétaire par service montre un taux de consommation des crédits très satisfaisant. La plupart des services ont consommé au moins 91% de leurs crédits.

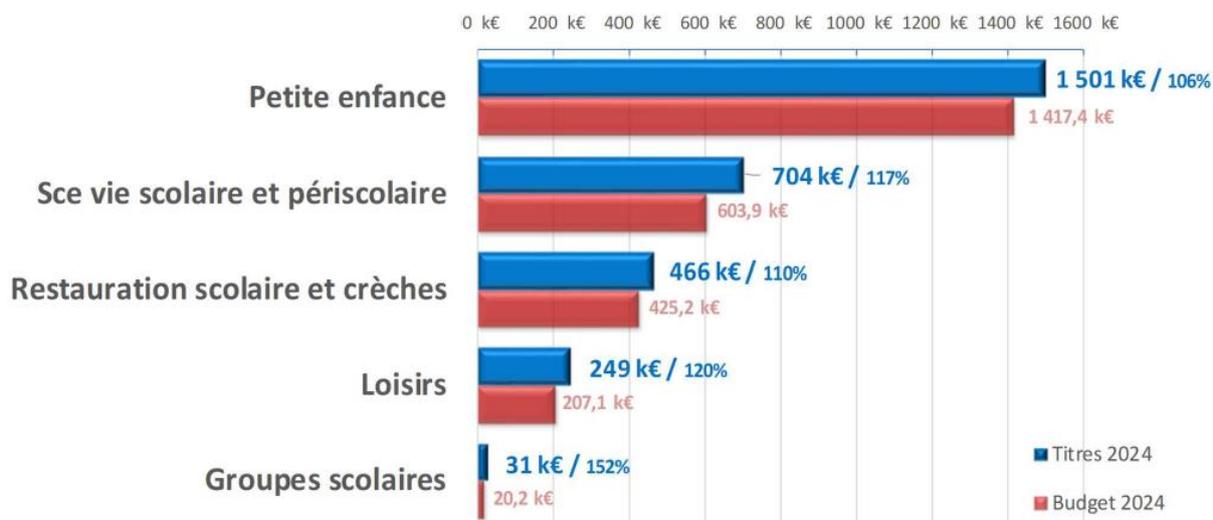


La réalisation des recettes réelles courantes de fonctionnement dépasse les prévisions budgétaires de **+3.7M€** en raison principalement :

- De la cession du terrain des compagnons du devoir de 2.2 M€ (le produit de cession se prévoit en recette d'investissement mais se réalise en fonctionnement)
- De l'indemnité de 700 k€ dans le cadre du protocole transactionnel avec le groupement de maîtrise d'œuvre du chantier EMS.
- Des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires de +215 k€.
- De l'augmentation des participations CAF pour la Direction de l'enfance (+105%).

	BP 2024	Réalisé 2024	Tx Exé
Recettes de fonctionnement	30 885 572 €	34 550 419 €	112%
dont recettes réelles courantes de fonctionnement	23 264 513 €	26 969 241 €	116%
dont 70 - produits des services	1 584 168 €	1 718 929 €	109%
dont 73 - impôts et taxes	16 710 552 €	16 925 998 €	101%
dont 013 - Atténuations de charges	84 400 €	103 461 €	123%
dont 74 - dotations, subventions et participations	4 561 965 €	4 769 895 €	105%
dont 75 - produit divers de gestion courante	157 390 €	1 001 036 €	636%
dont 775 - cessions du patrimoine	2 200 000 €	2 338 919 €	106%

NB : le produit des cessions se prévoit en recette d'investissement mais se réalise en fonctionnement



Les dépenses d'équipement ont été réalisées à 47% et 29% des crédits de 2024 ont été reportés sur l'exercice 2025. Les subventions d'investissement ont été réalisées à hauteur de 37%.

La plupart des dossiers de financement constitués en 2024 et reportés sur l'exercice 2025 n'ont pas été soldés dans la mesure où l'achèvement des travaux et l'acquittement des dépenses ne sont intervenus que très récemment. (parmi les dossiers de financement, nous pouvons citer notamment l'acquisition du projecteur de cinéma pour 64 K€ et la végétalisation de la cour d'école Saint-Exupéry pour 141 k€)

	BP 2024	Réalisé 2024	Tx Exé
Dépenses d'investissement	6 736 754 €	3 150 916 €	47%
<i>dont dépenses réelles d'investissement</i>	<i>6 542 567 €</i>	<i>2 979 423 €</i>	<i>46%</i>
dont 20 - Immobilisation incorporelles	1 026 690 €	256 731 €	25%
dont 21 - Immobilisation corporelles	3 486 662 €	1 132 645 €	32%
dont 23 - Travaux en cours	733 987 €	369 320 €	50%
dont 1641 - Remboursement du capital emprunté	1 141 822 €	1 212 013 €	106%

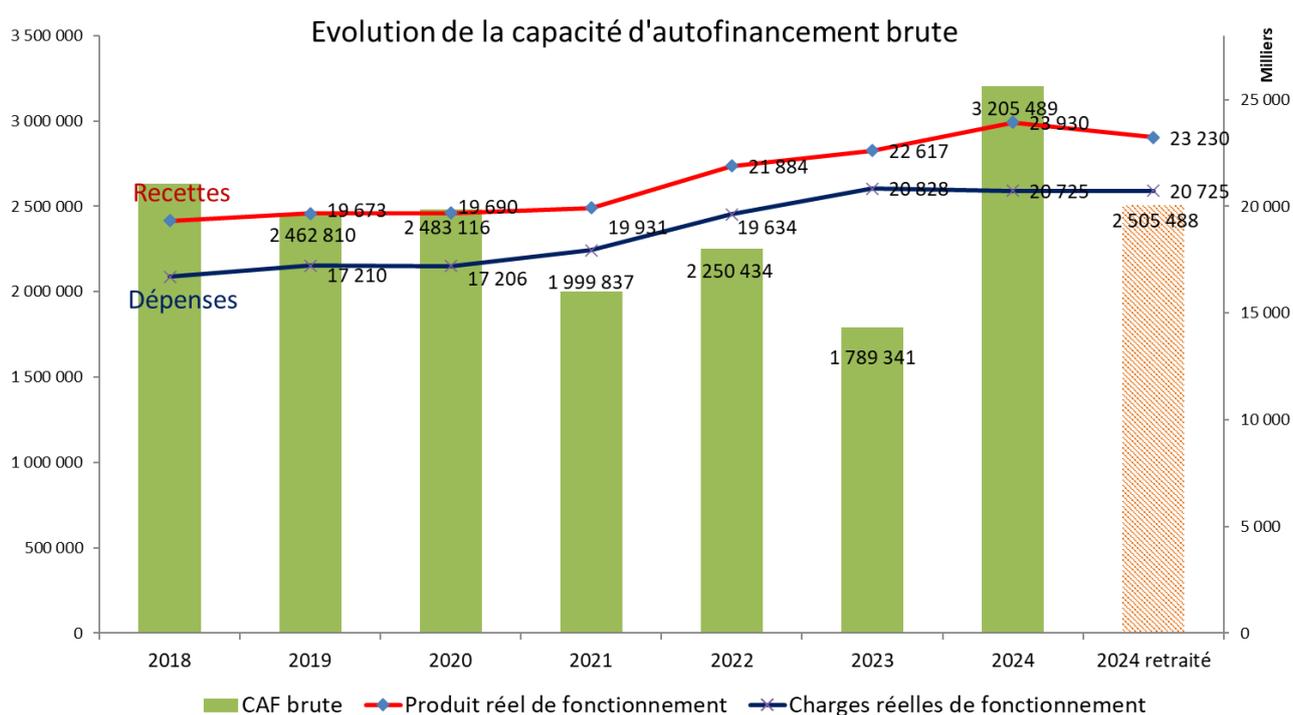
	BP 2024	Réalisé 2024	Tx Exé
Recettes d'investissement	6 736 754 €	4 073 885 €	60%
<i>dont recettes réelles d'investissement</i>	<i>3 581 725 €</i>	<i>685 690 €</i>	<i>19%</i>
dont 10222 - F CTVA	311 828 €	219 481 €	70%
dont 13 - Subventions	798 141 €	296 304 €	37%
dont 27 - Autres immobilisations financières	81 878 €	81 878 €	100%

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS

A. Le niveau d'épargne brute dégagé par le fonctionnement

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de l'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

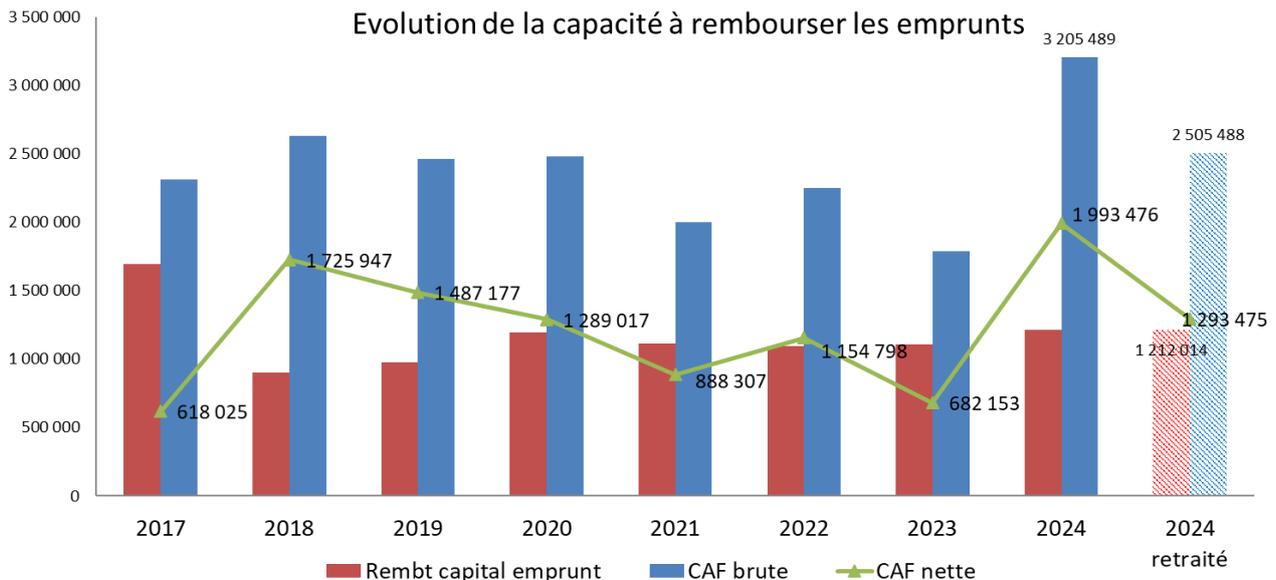
En 2024, l'épargne brute de la Ville conserve un niveau très satisfaisant (+3.2 M€) et progresse même par rapport à 2023 de 80% du fait d'une hausse des recettes réelles courantes (+5%) nettement supérieure à la progression des dépenses courantes (+0%). Cette augmentation des recettes résulte principalement de la perception d'une indemnité transactionnelle de 700 k€. En ne tenant pas compte de cette recette exceptionnelle, la CAF brute retraitée serait en réalité de 2.5 M€ (Le calcul de la CAF brute ne tient pas compte des cessions foncières).



B. Le niveau d'épargne nette : Capacité d'Autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la capacité d'une Ville à investir et à réaliser des dépenses d'équipement. Il s'agit de l'épargne disponible après remboursement des échéances de dette.

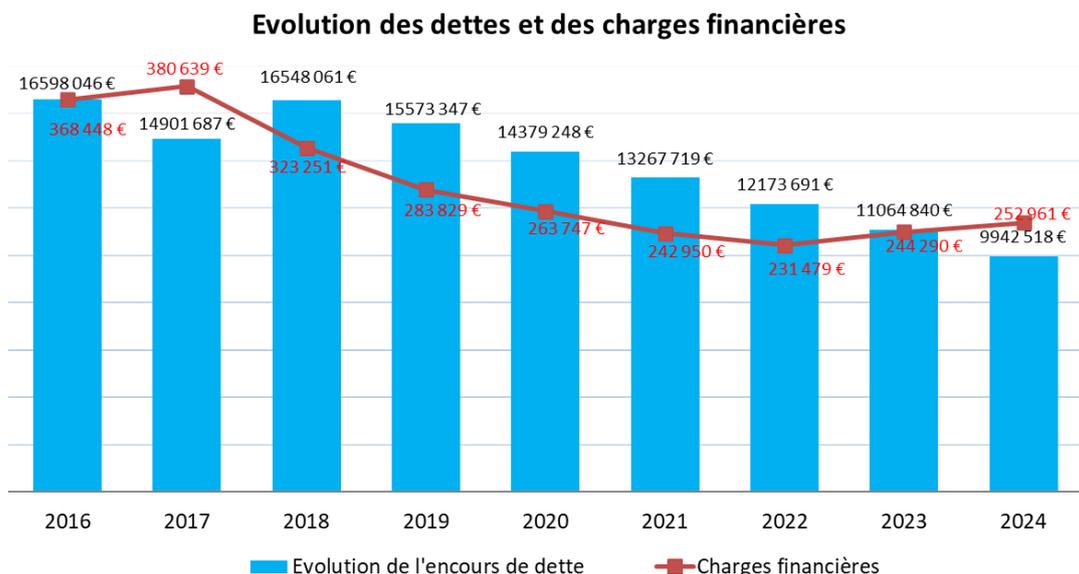
L'Épargne brute (3.2 M€) couvre intégralement le remboursement de la dette (1.2 M€). L'épargne nette est donc positive et s'élève à 1 993 476 €. Elle augmente ponctuellement à un niveau deux fois supérieur à 2023 pour les raisons évoquées plus haut. Ce niveau reste exceptionnel compte tenu de l'indemnité perçue. En la retirant du calcul, ce ratio affiche un niveau plus modeste et comparable à l'exercice 2022.



C. L'encours de dette

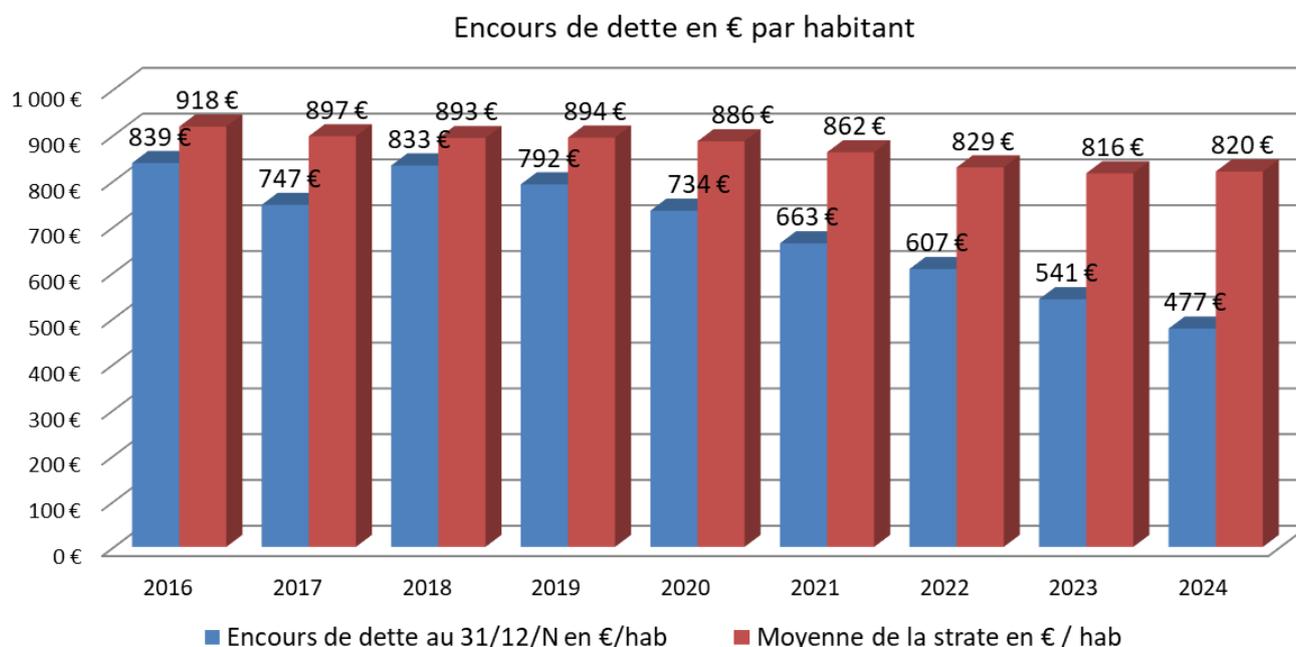
En 2024, la Ville a fait le choix de ne pas emprunter sur le budget principal mais d'autofinancer son programme d'investissement. Elle a remboursé 1 212 013 € de capital. L'encours de la dette qui s'élève à 9,9 M€ a donc logiquement été réduit par rapport à 2023.

On note cependant une petite hausse des charges financières liée à une écriture de régularisation d'une échéance d'emprunt non mandatée en 2023 (voir page 5).



Au cours des dix dernières années, la Ville a contracté des emprunts à hauteur de 10.428.437€ (hors emprunt de 2M€ sur le budget annexe) pour financer des équipements structurants pour un montant total de 51 555 378 €, soit un taux de financement par emprunt de 20%.

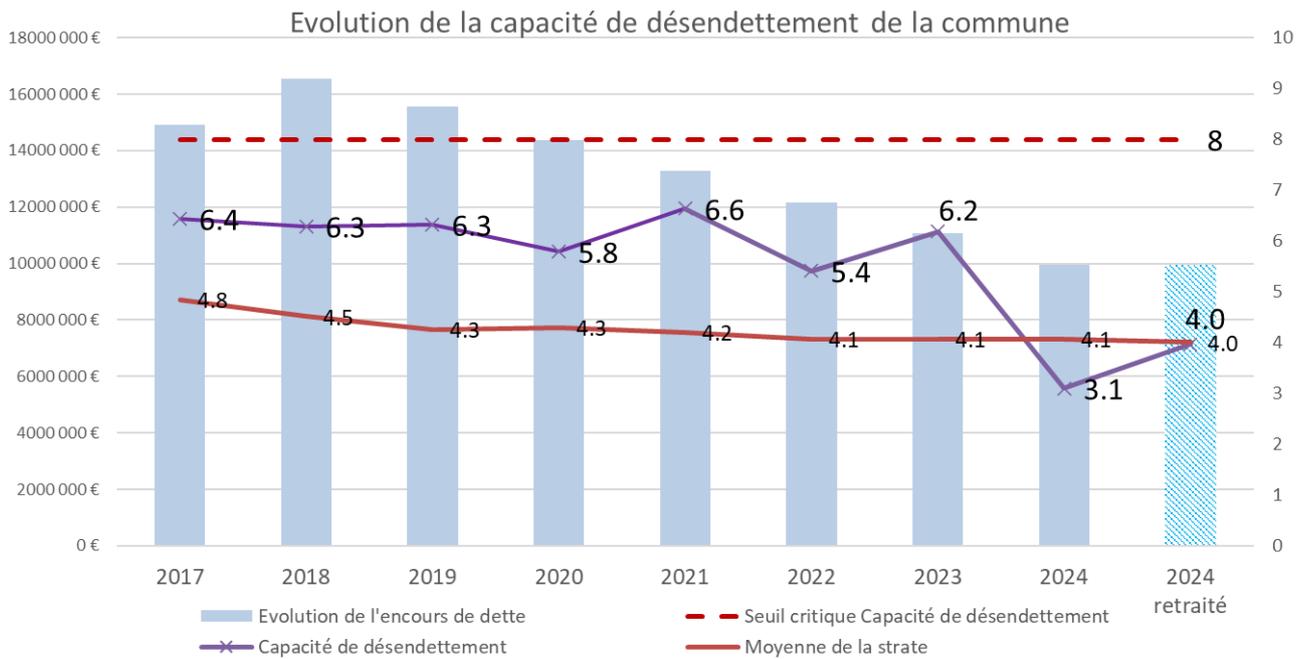
L'encours de dette de la Ville représente en 2024 une dépense de **477 €/habitant**, soit un niveau toujours inférieur à la moyenne des communes de la même strate qui est à 820 €/habitant (source données 2024 DGCL). Le désendettement de la Ville se poursuit et la dette reste sécurisée (100% de la dette de la commune est cotée 1A sur la charte de bonne conduite) et peu coûteuse (taux moyen de 2.19%). (Source fiche AEF DGFIP et Finance active)



D. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

Le ratio de désendettement de la Ville se maintient en dessous du seuil prudentiel de 8 ans et affiche même un niveau très bas de **3,1 ans**. (Source fiche AEF DGFIP). La situation de solvabilité de la Ville reste maîtrisée en 2024. Néanmoins, ce ratio reflète une situation ponctuelle et sans l'enregistrement de l'indemnité de 700 000 €, le ratio de désendettement s'élèverait en réalité à **4 ans** et resterait au niveau de la moyenne nationale de la strate (4.1 ans).



Ces ratios prudentiels ne reflètent pas la situation financière actuelle de la commune. Il faudra s'attendre à une dégradation de ces indicateurs pour le CFU 2025. Il faut rappeler que les dépenses de fonctionnement augmentent significativement au budget 2025 avec la forte hausse des cotisations d'assurances (+100 k€), la revalorisation annuelle de 3% sur 4 ans des charges salariales (+200 k€), et l'exécution de plus en plus prégnante des besoins sociaux (+200 k€ pour le CCAS). Cela se traduit par un déséquilibre budgétaire structurel en fonctionnement de 500 k€. La commune dispose de réserves mais elles sont destinées à financer les projets d'investissement en cours (le projet CAMUS, la végétalisation des cours, le terrain synthétique...etc.). La commune devra veiller à restaurer ses marges de manœuvres sur la section de fonctionnement pour redresser le niveau de CAF lors d'un éventuel recours à l'emprunt.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - ANALYSE DETAILLEE

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2024 s'élèvent à 27 059 360 € dont 24 519 330 € de recettes réelles courantes. Elles ont progressé de 5% par rapport à 2023.

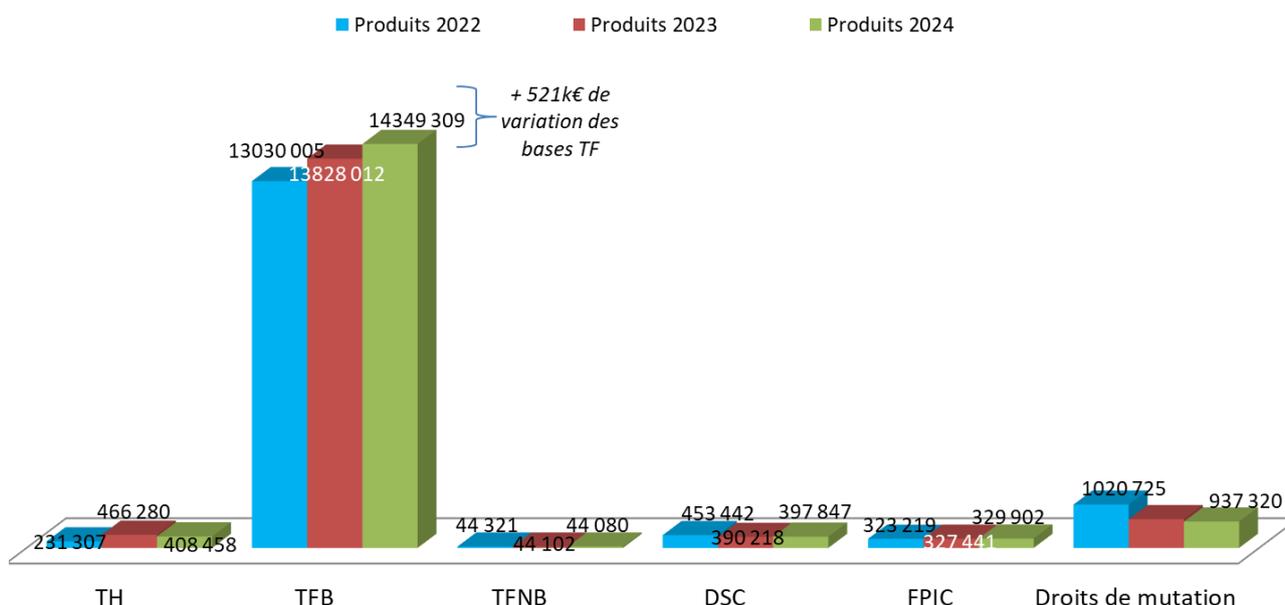
FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation 2024/2023
Recettes de fonctionnement = A						
013 Atténuation des charges	108 096	136 839	148 327	80 313	103 461	29%
70 Produits des services, du domaine	1 173 764	1 515 346	1 641 889	1 713 649	1 718 929	0%
73 Impôts et taxes	14 563 765	14 931 230	16 045 537	16 664 776	16 925 998	2%
74 Dotations, subventions et particip.	4 441 875	3 848 860	4 425 671	4 473 760	4 769 895	7%
74 dont Dotation forfaitaire	1 785 408	1 777 019	1 733 455	1 773 434	1 809 785	2%
74 dont DSU + DNP	706 286	748 314	793 348	850 366	947 352	11%
74 dont autres dotations état	385 947	170 938	177 845	181 448	180 886	0%
74 dont participations	1 564 234	1 152 589	1 721 023	1 668 512	1 831 872	10%
75 Autres produits de gestion courante	123 393	118 891	135 255	349 992	1 001 036	186%
76 Produits financiers	39 708	33 946	28 071	22 981	110 992	383%
77 Produits exceptionnels (sauf 775, 776 et 777)	75 548	101 435	246 640	44 397	138 919	213%
775,776 et 777 produit des cessions d'immo	5 411 778	13 542	63 870	434 250	2 200 000	407%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	116 045	70 056	119 948	99 385	90 119	-9%
S/Total recettes de Fonct	26 053 972	20 770 146	22 855 207	23 883 502	27 059 360	13%
<i>dont recettes de Fonct réelles courantes</i>	<i>20 489 682</i>	<i>20 589 745</i>	<i>22 447 088</i>	<i>23 282 490</i>	<i>24 519 330</i>	<i>5%</i>

Depuis 2015, les recettes réelles courantes de fonctionnement ont progressé en moyenne de +1.7% par an. Malgré une progression annuelle moyenne dynamique des recettes fiscales de +2.8%, elle est atténuée par la baisse des dotations, deuxième source de recettes, qui diminuent en moyenne de -1.4% par an depuis 2015.

L'analyse des différents chapitres de recettes est décrite ci-dessous :

Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) constitue la principale recette de la Ville (71%). Ce chapitre comprend les impôts locaux (Taxe foncière sur le bâti et non bâti, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la Dotation de solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole, les versements du fonds de péréquation (FPIC) ainsi que les droits de mutation et autres taxes (taxe sur la publicité, l'électricité...etc.)

Ressources fiscales en 2024



Le produit fiscal s'élève à 16 925 998 € contre 16 664 776 € en 2023, soit une progression des recettes de +261 222 € (+2%) soit un niveau inférieur à la progression des bases d'imposition indexées sur l'inflation 2023 de 3.9%. Cette différence s'explique par la baisse des bases de TH sur les résidences secondaires par rapport à 2023. Il faut rappeler qu'en 2023, ces bases de TH ont augmenté artificiellement en raison d'un dysfonctionnement du dispositif GMBI (« gérer mes

biens immobiliers en ligne »). L'état a pris en charge en 2023 ce produit artificiellement majoré mais l'a corrigé à la baisse en 2024.

A noter que les droits de mutation diminuent de 8% par rapport à 2023 (937 320 €). Cette baisse était prévisible et conforme à la prévision budgétaire. Les produits des droits de mutation sur les transactions immobilières sont par nature volatiles car ils dépendent de l'état du marché immobilier. Le produit perçu en 2024 est le reflet du ralentissement observé sur le marché immobilier avec des conditions de financement beaucoup plus restrictives.

Bien que les taux d'imposition de la commune soient inférieurs aux moyennes départementales et régionales (exemple : le taux de taxe foncière de la Ville est de 49.31% contre une moyenne départementale à 55.79%), la Ville bénéficie de bases de taxe foncière supérieures de 7% à la moyenne de la state.

	Taux d'imposition (%)					Bases en € par habitant			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
TH	13.60%	18.28%	16.93%	21.98%	THRS	140	99	110	147
TFB	49.31%	55.79%	52.33%	40.14%	TFB	1700	1295	1317	1587
TFNB	42.64%	52.31%	47.18%	54.53%	TFNB	5	4	5	7

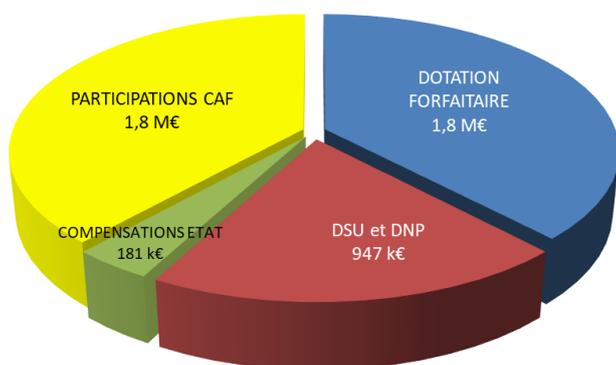
Ces bases plus élevées permettent à la Ville de disposer d'un produit d'impôts locaux par habitant (689 €. Hab.) lui-même supérieur à la strate (637 €/ hab.). Pour autant, les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures aux moyennes nationales (1294 € contre 1415 €) et la richesse potentielle directement perçue par la commune est relativement faible d'autant qu'elle est aggravée par le reversement de fiscalités opéré par la Métropole (AC négative) et des dotations perçues à un niveau inférieur à la moyenne (132 € / hab. contre 175 € en moyenne.)

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent le deuxième poste de recettes de la Ville, soit 4.7M€. Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat, les subventions perçues et les compensations fiscales.

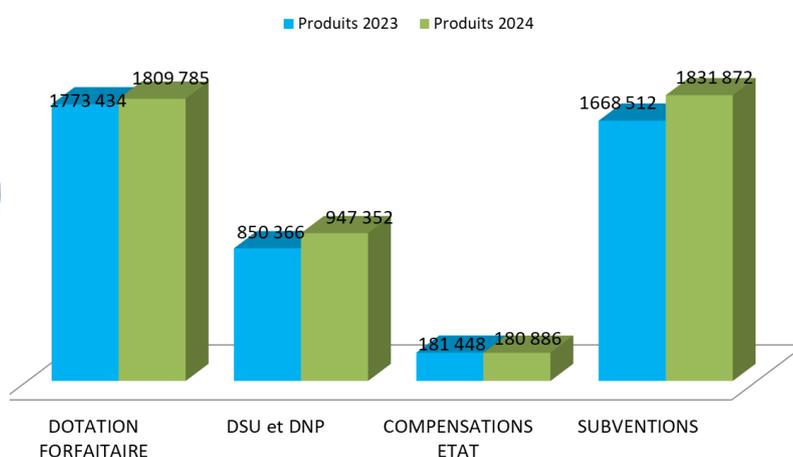
Avec une diminution moyenne de 1.4% par an depuis 2015, le chapitre 74 est le poste budgétaire ayant été le plus impacté par la réforme des finances publiques.

Malgré tout, un rebond des recettes est constaté depuis 2021, dû en grande partie aux dotations complémentaires provenant de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). En 2024 ce chapitre observe une progression de 7%

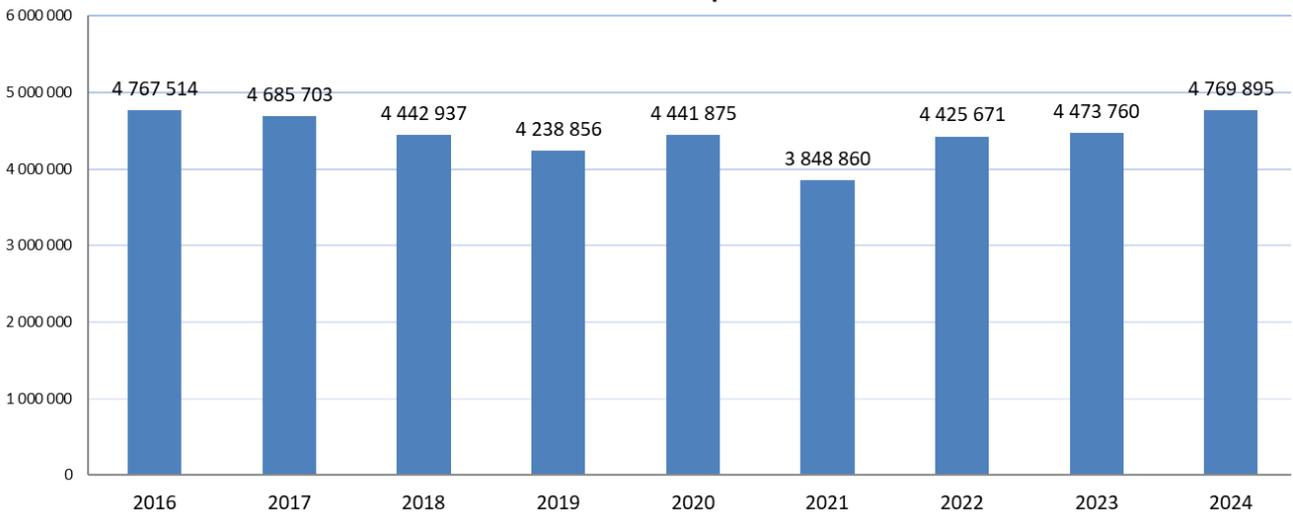
Les dotations d'Etat et participations 2024



Les dotations d'Etat et participations en 2024



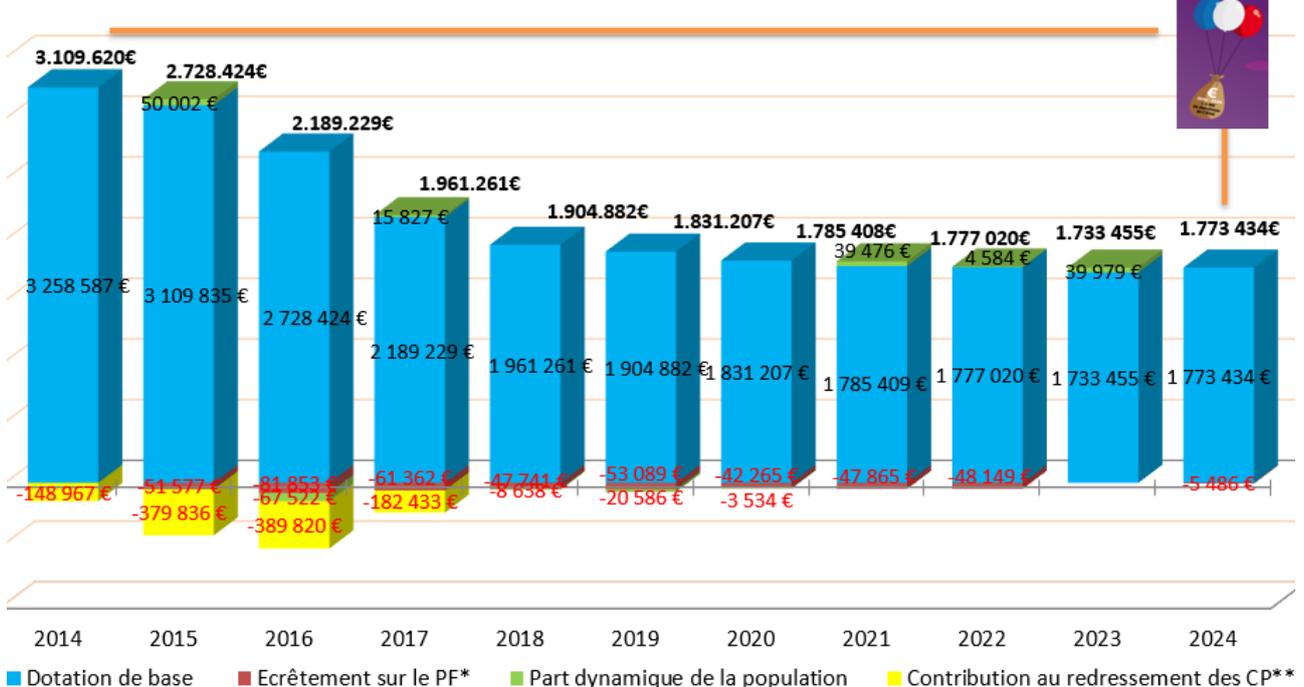
Evolution du chapitre 74



La dotation forfaitaire, composante principale de la DGF, s'élève à 1.809 785 € en 2024 contre 1.773.434 € en 2023. Pour la deuxième fois depuis 10 ans, la DGF de la commune augmente. Son augmentation résulte de la suppression ponctuelle de l'écrêtement annuel sur le potentiel fiscal de 50 k€ et de la progression dynamique de sa population (+380 habitants selon l'INSEE).

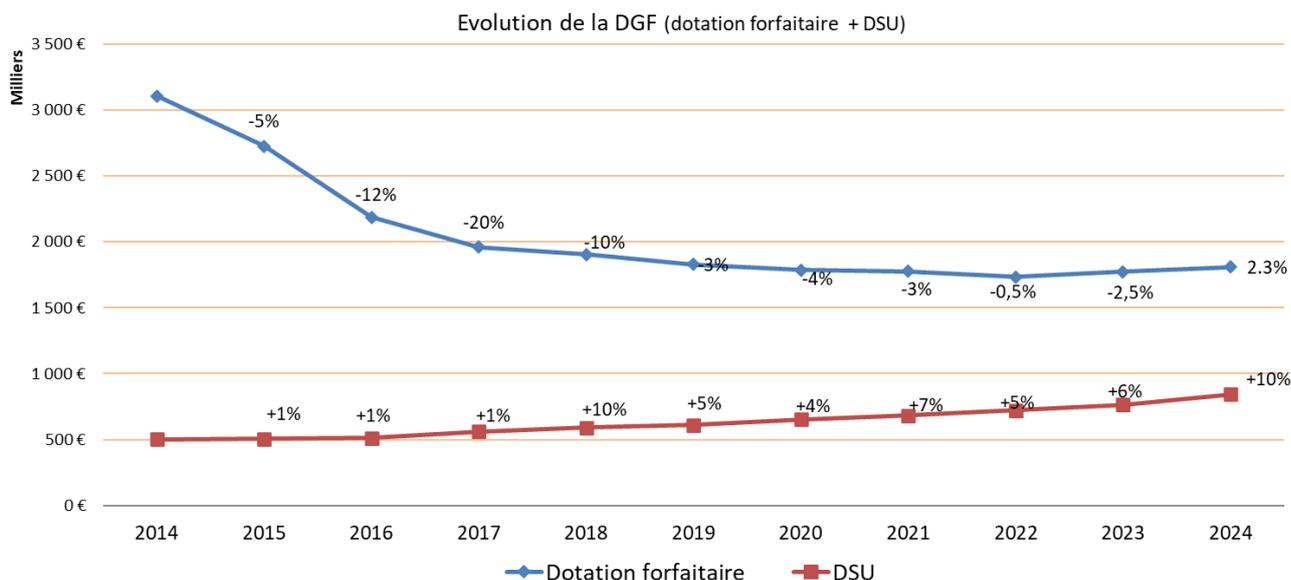
Par rapport à 2014, cette dotation annuelle aura toutefois diminué de 1.299.835 M€ (-42%). Cela représente une perte cumulée théorique de 8 M€ sur 10 ans.

Evolution de la Dotation forfaitaire



Autre composante de la DGF, la Ville bénéficie à hauteur de 843 095 € d'une **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** dynamique (+10 %/2023 et +68% entre 2014 et 2024). Calculée sur des critères sociaux-économiques (croissance de la population, nombre de logements sociaux, revenu par habitant...etc.) elle évolue favorablement pour accompagner les politiques sociales de la Ville. Du point de vue comptable, la progression chaque année de cette dotation

vient atténuer l'écrêtement de la Dotation forfaitaire sans pour autant la compenser intégralement.

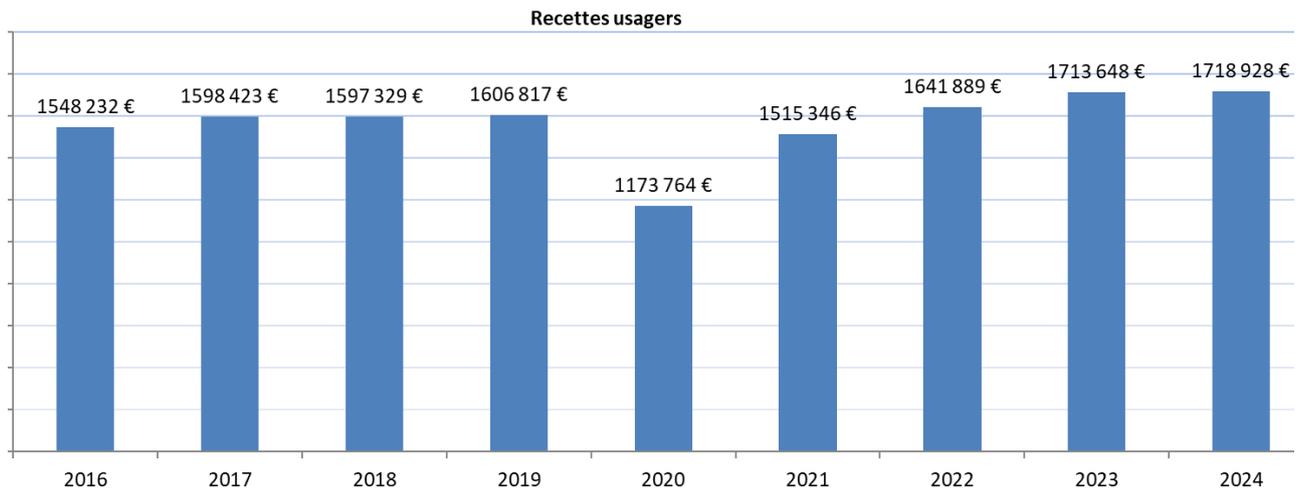


Les subventions de fonctionnement perçues en 2024 s'élèvent à 1 778 572 € contre 1 645 512 € en 2023 (+133 060 €). C'est le secteur de l'enfance qui reçoit le plus de subventions de fonctionnement. Elles proviennent à 90% de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avec 1 592 847 € de recettes perçues en 2024, contre 1 551 793 € en 2023. La CAF finance notamment les activités périscolaires (481 198 €) et surtout la petite enfance (1 085 109 €) dont la crèche collective Crescendo, la Maison de l'Enfance et le Jardin d'Enfants.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 1 718 928 €. Ils ne représentent que 7% des recettes de fonctionnement perçues par la Ville. Ces produits sont constitués principalement des recettes des prestations rendues aux usagers (cantines, crèches, ateliers...). Ces produits sont tous liés à un droit effectif accordé à l'utilisateur, à la différence des impôts.

Les produits des services habituellement stables (excepté sur la période COVID) auraient dû connaître une diminution de 11% par rapport à 2023 du fait de la non-reconduction d'une recette exceptionnelle d'occupation du domaine public de 100 k€ sur un chantier de l'entreprise de travaux Eiffage. Malgré tout, le montant est resté stable grâce à la hausse de 11% de la fréquentation dans les structures d'accueil des services de l'enfance (+90 k€) et des restaurants scolaires (+50 k€).

Il convient de rappeler que l'ensemble des services proposés à la population est facturé à des tarifs ne représentant qu'une très faible part de leur coût de revient. Pour exemple, le prix d'un repas du midi est facturé entre 1€ (pour les plus bas quotients) et 4.35 € quand son coût complet de production s'élève à plus de 11 € pour la Ville (achat des denrées, fabrication des repas, encadrement et service dans les restaurants scolaires durant la totalité de la pause méridienne).



Les produits du domaine et de la gestion courante (chapitre 75) sont issus des participations des usagers au financement de la valorisation du domaine public ou privé communal (loyers des locations de salle, charges et revenus immobiliers). L'année 2024 est une année exceptionnelle puisque les recettes s'élèvent à 1 001 036 € contre 349.992 € en 2023. Une indemnité forfaitaire et transactionnelle de 700 000 € a été perçue en juin 2024 dans le cadre de l'action contentieuse introduite par la Ville contre le groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration du centre culturel Marc Sangnier.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent au dispositif de prise en charge par la Métropole du remboursement des emprunts ayant servi à financer des compétences transférées, et approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A défaut d'emprunts affectés à ces compétences, un niveau de dette « théorique » a été estimé. La Métropole verse, chaque année et jusqu'à extinction de cette dette fictive (15 ans, soit 2030) une dotation couvrant les annuités simulées. Cette recette représente cette année près de 96 549 € pour la Ville (14 671 € en fonctionnement et 81 878 € en investissement).

A noter que la ville a perçu pour la première fois sur ce chapitre budgétaire 94 926,64 € d'intérêts financiers en ayant déposé sur 10 mois ses excédents de trésorerie issus des cessions foncières.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) se limitent désormais aux écritures de mandats sur exercices antérieurs (65 k€ pour 2024) et surtout aux cessions foncières. La cession foncière de la « ferme Henri » (site actuel des compagnons) en faveur des Compagnons du Devoir a été réalisée à hauteur de 2 200 000 €, soit 100% de la recette estimée au budget.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2024 s'élèvent à 22 971 268 € dont 21 249 161 € de dépenses réelles courantes qui restent stables par rapport à l'an dernier.

Cette stabilité des dépenses réelles courantes provient principalement de la baisse de 57% par rapport à 2023 de la subvention d'équilibre versée au budget eurocéane. Avec la fin des travaux, l'année 2024 a constitué un retour à la normale dans l'exécution du contrat de délégation de service public.

L'année 2024 fut marquée par le ralentissement de la pression inflationniste sur les charges courantes. L'inflation des prix a entamé son ralentissement sur le premier semestre 2024, où l'on a observé une évolution moyenne annuelle de l'IPCH de +2.3% contre +5.7% en 2023.

FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation 2024/2023
Dépenses de fonctionnement = B						
011 Charges à caractère général	3 811 571	4 120 391	4 862 500	4 793 005	4 766 575	-1%
012 Charges de personnel	11 569 100	11 778 898	12 532 687	13 057 464	13 424 191	3%
014 Atténuation de produits (AC négative + FPIC + TH vac)	708 138	623 297	611 047	629 595	624 451	-1%
65 Autres frais de fonctionnement	1 693 801	1 939 337	2 162 258	2 836 173	2 433 944	-14%
65748 Subventions versées aux associations	238 568	281 748	269 267	269 267	360 612	34%
6551 Subvention budget eurocéane	317 533	428 808	448 385	971 713	415 371	-57%
6558 Contribution obligatoire (CDN + écoles privé)	313 452	281 707	282 107	282 107	234 000	-17%
657362 - Subvention CCAS	616 000	746 000	796 000	946 000	1 006 000	6%
65811 - STIC -hébergement licences			147 838	156 354	175 208	12%
SRH - indemnités élus	208 248	201 074	201 800	206 532	209 037	1%
Autres (créances éteintes...etc)				4 199	33 717	703%
66 Charges financières (hors IRA)	263 747	242 950	231 479	244 290	252 961	4%
67 Charges exceptionnelles (sauf 675 et 676)	16 075	20 416	20 985		61 619	
68 provision pour risque et charges	100 000	100 000	106 003	101 369	100 706	-1%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 138 301	796 071	914 906	1 279 884	3 306 821	158%
S/Total charges de Fonct	24 300 733	19 621 361	21 441 865	22 941 779	24 971 268	9%
dont charges de Fonct courantes	17 782 609	18 461 924	20 168 492	21 316 237	21 249 161	0%

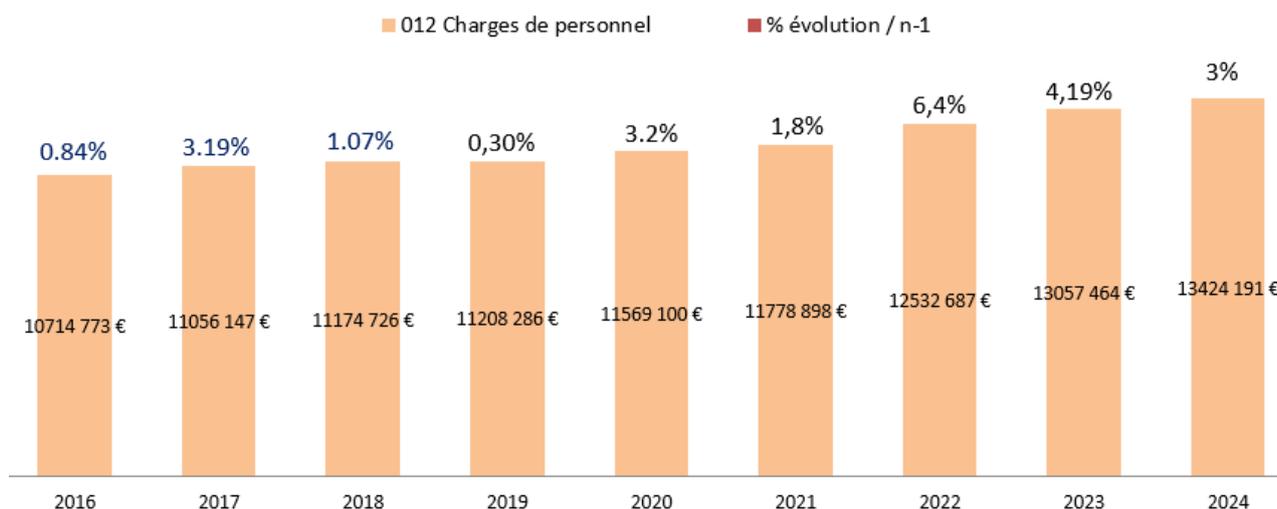
Les Moyens humains (chapitre 012) représentent la majorité des charges réelles de fonctionnement de la Ville avec 13,4 M€. Ils assurent en « régie » de nombreuses missions : entretien des espaces verts, préparation des repas, petite enfance...

Ce choix de gestion, fruit de l'histoire, explique une partie des charges de personnel qui représentent 61% des dépenses réelles courantes de fonctionnement.

Entre 2023 et 2024, le coût de la masse salariale a progressé de +3%, soit +366 k€.

Ce budget a été impacté par la poursuite des mesures gouvernementales mises en œuvre pour protéger le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique et notamment :

- La revalorisation de 5 points d'indice supplémentaires attribués à tous les agents au 1^{er} janvier 2024, soit 25€ bruts de plus par agent et par mois pour 100 k€ ;
- Le taux de remboursement des frais de transports collectifs pour les agents a été porté de 50% à 75% au 1^{er} septembre 2023 ;
- Le Glissement vieillesse technicité (GVT) de +1.22% (avancements d'échelons et de grades des agents), pour 166 k€ ;
- Et dans le cadre des mesures de revalorisations salariales, la ville a versé en juin 2024 une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents éligibles pour un montant de 100 k€.

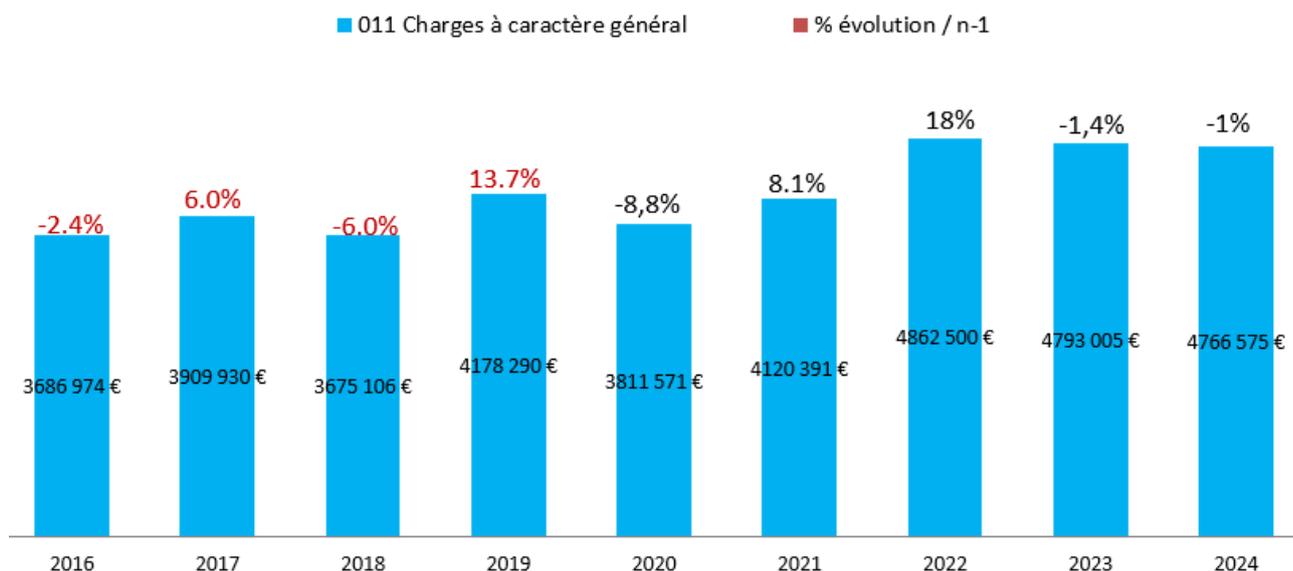


Comme l'an passé, le taux de réalisation des dépenses de personnel en 2024 est de **99,1%**, soulignant la qualité des prévisions budgétaires concernant ce chapitre.

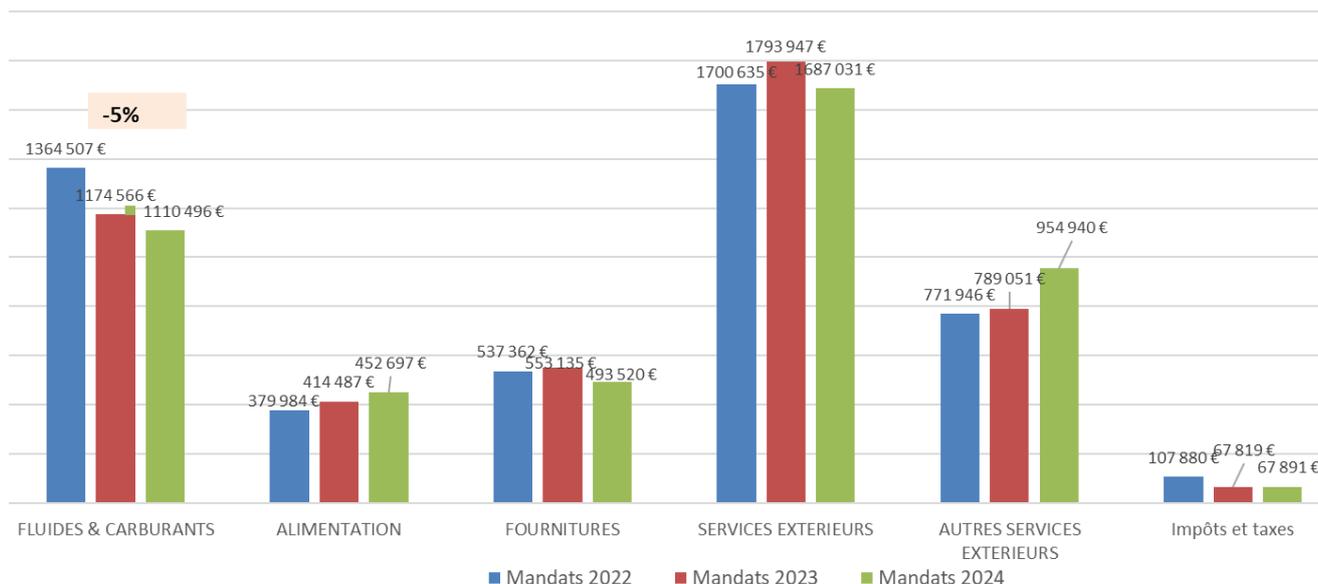
La notion de pilotage est ici essentielle, car au-delà d'un budget bien construit, c'est aussi la capacité à gérer les imprévus (absences, remplacements) qui permet depuis plusieurs années de maîtriser l'évolution de ce poste.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services municipaux.

En 2024, elles s'élèvent à 4.766 575 €. Elles diminuent de **1%** par rapport à 2023, ce qui illustre le ralentissement de l'inflation constatée sur 2024 notamment sur les prix de l'énergie. Il faut souligner également les efforts de gestion et de rationalisation des achats dans tous les services et par tous les acteurs.



Ainsi entre 2023 et 2024, nous pouvons identifier, dans le graphique ci-dessous, les variations dans les principaux postes de dépenses du chapitre 011 :



Parmi les principales charges à caractère général, **les fluides** (eau, électricité, gaz et carburant) s’élèvent à hauteur de 1.110.496 € et pèsent pour 25% du chapitre 011.

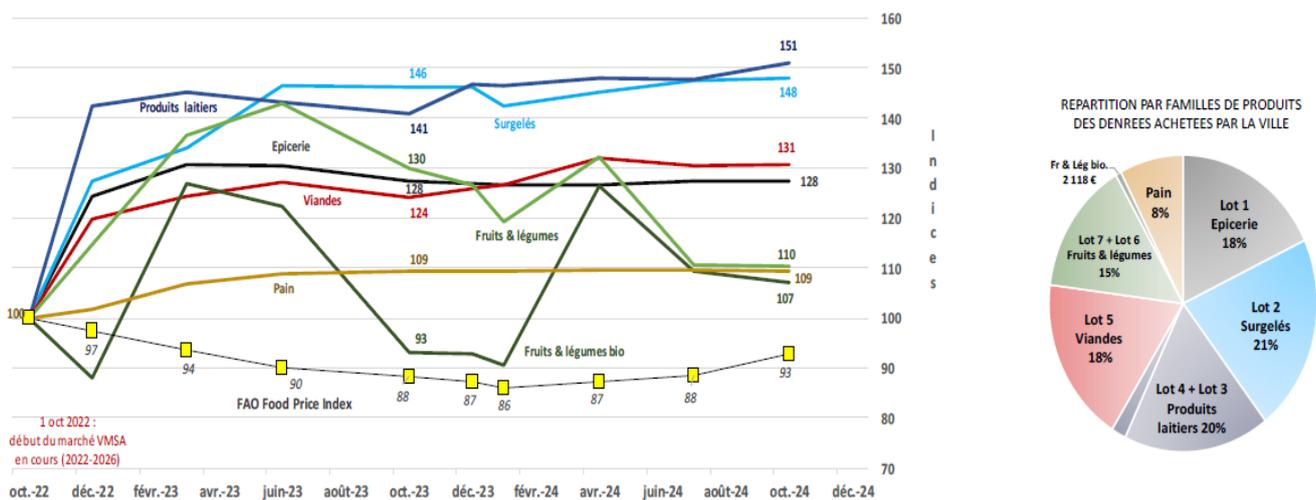
Hormis l’eau qui a connu une hausse de 54% dûe à deux fuites importantes situées à la maison de l’enfance et au groupe scolaire Saint Exupéry, les autres fluides ont diminué par rapport à 2023 grâce à un contexte économique plus favorable où les prix ont chuté depuis 1 an, en particulier sur le gaz, dont le prix d’acheminement est en net recul avec une moyenne de 38.4 € du MWh contre 60 du MWh au début de l’année 2023.

Sur le lot classique électricité, grâce au prix plus attractif du nouveau fournisseur Proxelia, le coût moyen du MWh répertorié sur nos différents sites est d’environ 150 € du MWh (hors taxes et coûts d’acheminement), soit une baisse de 5% par rapport à 2023. Ce prix, négocié et figé par la Métropole, est en vigueur jusqu’au 31 décembre 2025.

Cependant, il ne faut pas négliger l’impact sur les factures de fluides des actions en faveur de la sobriété énergétique sur les bâtiments de la Ville (optimisation de l’utilisation des locaux, régulation des températures...) qui se traduisent par une diminution des KWh consommés.

FLUIDES VILLE	CA 2023	BP 2024	CA 2024	%Evol / 2023
EAU	110 940	118 182	170 346	54%
ELECTRICITE	461 215	429 544	437 686	-5%
CHAUFFAGE URBAIN	245 023	237 379	224 685	-8%
marché de CHAUFFAGE	232 932	243 985	216 358	-7%
CARBURANTS	62 228	75 000	61 421	-1%
Total fluides BUDGET PRINCIPAL	1 112 338	1 104 090	1 110 496	-0.2%

Les dépenses d’alimentation des restaurants scolaires ont subi une hausse moyenne de 9% des coûts des matières premières.



La hausse des prix des denrées alimentaires s’est poursuivie et n’a pas connu de véritable baisse puisque toutes les familles terminent avec un indice supérieur à 107.

Le marché de denrées alimentaires de la Ville court depuis le 1^{er} octobre 2022. Il est composé à 21% de surgelés et à 20% de produits laitiers, qui sont les denrées ayant connu les plus fortes hausses durant l’année (+47%).

Enfin les dépenses de prestations de services extérieurs ont augmenté globalement de +2.3%. Les différents postes d’achats tels que l’affranchissement, l’assurance et l’entretien des bâtiments ou la maintenance du réseau informatique ont suivi l’application des indices de révision sur leurs contrats.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent une dépense totale de 2.433 944 €, soit 11% des dépenses courantes de fonctionnement.

Ces dépenses sont constituées :

- Des indemnités, frais de mission, formation et cotisations des élus du Conseil municipal (209 K€) ;
- Des pertes sur créances irrécouvrables (28 k€) ;
- Des participations et contributions dont le budget annexe Eurocéane : CCAS (1 006 k€), CDN (234k€) et la subvention d’équilibre au budget annexe Eurocéane (415 K€) ;
- Des subventions versées aux associations à hauteur de 275 k€ ;
- Depuis 2022, les dépenses de licences informatiques imputées initialement sur le chapitre 011, sont comptabilisées sur le chapitre budgétaire 65 (175 k€).

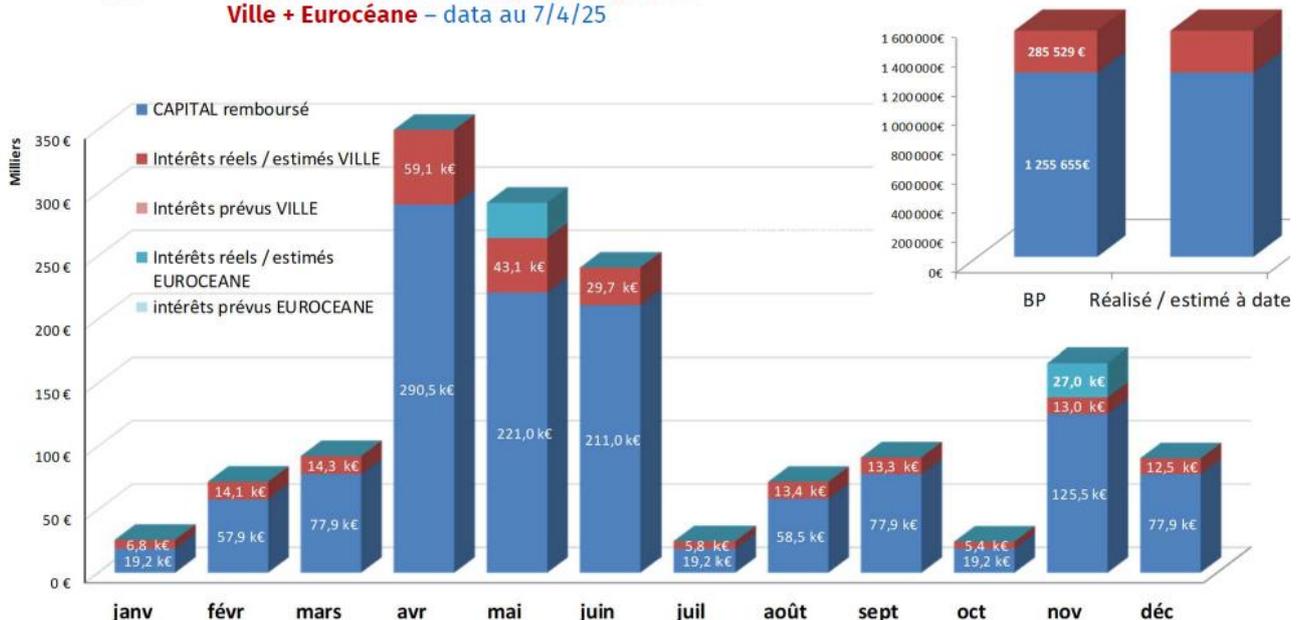
Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart / N-1
Licences informatiques	147 838	156 354	175 208	18 854
Subvention Euroceane	448 385	971 713	415 371	- 556 342
Indemnités élus et charges	201 800	206 532	209 037	2 505
Créance non Valeur ou éteintes	3 082	4 199	28 493	24 294
Frais Scolarité	49 084	48 107	37 064	- 11 043
Subvention CCAS	796 000	946 000	1 006 000	60 000
Contribution CDN	234 000	234 000	234 000	-
Divers			50 000	50 000
Subvention Associations	282 067	269 267	275 830	6 563
TOTAL	2 162 256	2 836 173	2 431 003	- 405 170

Les dépenses du chapitre 65 ont donc diminué de **14%** par rapport à 2023 en raison de la baisse de la subvention versée au budget annexe Eurocéane (-57%). Pour mémoire, 2023 était une année exceptionnelle puisque durant la période de rénovation du centre nautique impliquant sa fermeture, le budget Eurocéane a pris en charge le manque à gagner du délégataire au travers de sa compensation pour contrainte de service public.

A noter que les créances irrécouvrables augmentent sensiblement par rapport aux années précédentes (+24 294 €). Il s'agit de dettes d'usagers liées à l'utilisation des services municipaux pour lesquelles le recouvrement n'a pas pu être obtenu malgré les procédures de poursuites. 63 comptes familles ont été admis en non-valeur sur 2024. Cette situation témoigne d'une paupérisation d'une partie de la population. En partenariat avec la Direction des finances publiques, le CCAS mène un travail approfondi pour détecter plus rapidement les familles en difficultés et les accompagner.

Les charges financières (chapitre 66) ont représenté une dépense de 252 961 € en 2024, soit environ 1.2% des dépenses réelles courantes de fonctionnement. Elles progressent de +3.5% par rapport à 2023 en raison d'une écriture de régularisation sur l'année 2023 (+31k€).

X.1 Remboursement du capital emprunté Ville + Eurocéane – data au 7/4/25



Attribution de compensation et charges exceptionnelles (chapitre 014 et 67)

Chap.	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
014	Dégrèvement taxe d'habitation log. Vacants	20 261	11 671	35 020	29 876
	FPIC - Part à reverser	8 461	4 801		
	Attribution de compensation négative	594 575	594 575	594 575	594 575
	TOTAL	623 297	611 047	629 595	624 451

Le chapitre des atténuations de produits représente en 2024, 3% des dépenses réelles courantes de fonctionnement.

Il s'agit principalement de l'attribution de compensation négative versée chaque année à la Métropole en contrepartie des charges transférées au 1^{er} janvier 2015, la fiscalité transférée ne permettant pas de couvrir les dépenses ayant fait l'objet du transfert.

C. Les Dépenses d'investissement

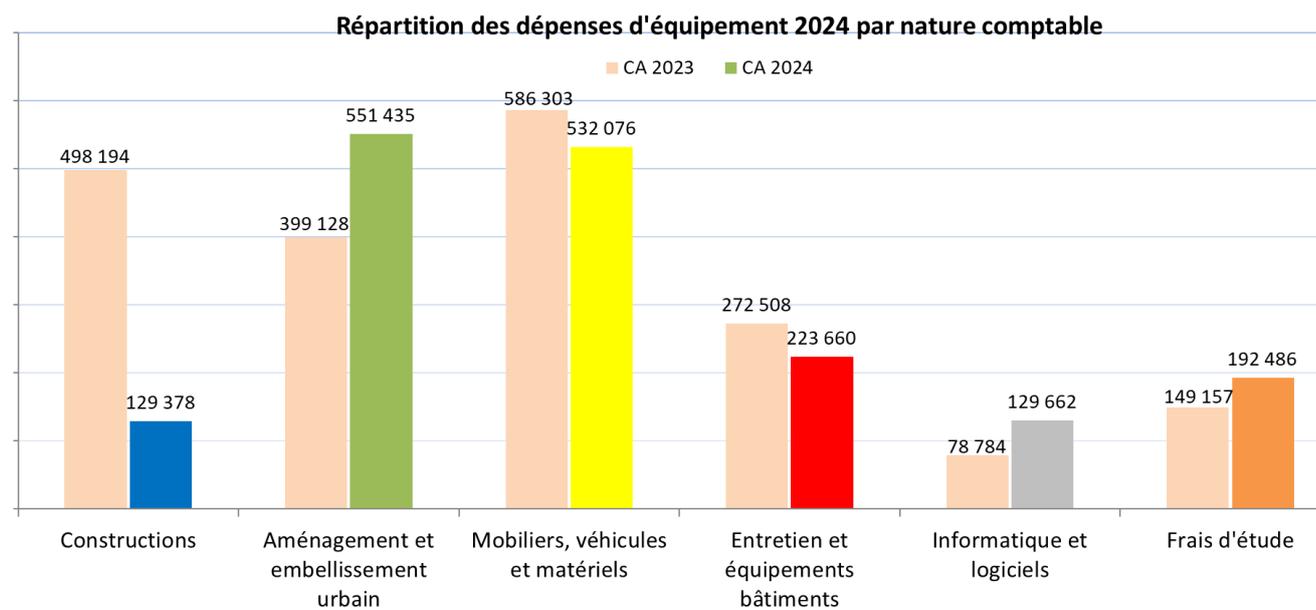
INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Reversement divers (FCTVA, subv, taxes..etc)		17 717	254 412		
13912 Subventions d'investissement transférées	5 015	0			8 715
<i>20 Immobilisation incorporelles</i>	<i>108 869</i>	<i>229 098</i>	<i>814 276</i>	<i>227 941</i>	<i>256 731</i>
<i>21 Immobilisation corporelles (renouvellement)</i>	<i>6 427 004</i>	<i>1 244 257</i>	<i>1 495 294</i>	<i>1 389 315</i>	<i>1 132 645</i>
<i>23 Immobilisation en cours (nouveaux projets)</i>	<i>823 527</i>	<i>326 835</i>	<i>1 684 650</i>	<i>366 821</i>	<i>369 320</i>
Total dépenses d'équipement	7 359 399	1 814 189	3 994 220	1 984 077	1 758 696
Total capital amorti	1 194 099	1 111 529	1 095 636	1 107 188	1 212 013
204 Subventions d'équipement versé	662 670	0	1 393	0	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	116 045	70 056	119 948	99 385	90 119
041 Opération patrimoniale (intégration)	495 676	7 211	0	114 926	81 374
S/Total charges d'invest	9 832 904.29	3 020 702	5 465 608	3 305 576	3 150 916
Résultat de la section d'invest= C-D	-979 762	-1 252 358	-3 601 045	1 857 459	922 969
001 Résultat antérieur d'investissement	5 383 513	4 403 751	3 151 394	-449 651	1 407 807
Résultat d'investissement total	4 403 751.27	3 151 394	-449 651	1 407 807	2 330 776

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 150 916€. Les dépenses réelles d'investissement se répartissent en trois catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la Collectivité (1 758 696 €),
- Le remboursement en capital de la dette (1 212 013 €)
- Et les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participations et des immobilisations financières (dépôts de caution).

Les dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23) comprennent les travaux réalisés sur les bâtiments, les frais d'études, les acquisitions mobilières et immobilières et les aménagements de terrains ou paysagers.

En 2024, la Ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de **1 758 696 €**, répartis selon les différents postes budgétaires suivants :



Le poste budgétaire « Constructions » vise à l'amélioration du cadre de vie et au confort des usagers. Ce sont des engagements financiers importants et donc une programmation pluriannuelle.

Parmi les principaux travaux réalisés en 2024, nous pouvons citer :

- L'embellissement du cimetière avec le renouvellement et l'engazonnement des allées = 34 930 €
- La réparation des toitures des bâtiments = 32 268 €
- Les travaux d'aménagement de l'espace Bar et brasserie de l'EMS = 29 168 €

Les dépenses « d'aménagement urbain et des espaces publics » représentent le premier poste de dépenses d'équipement du budget 2024 (soit 551 435 €).

Ce poste de dépense est largement consacré à la qualité des espaces verts et naturels et à la propreté des espaces publics. L'année 2024 a été marquée par des projets significatifs de plantation d'alignements d'arbres, privilégiant la diversité végétale :

- Replantation d'alignement d'arbres du fait de leur dépérissement, notamment rue du Village = 121 876 €
- Réaménagement et végétalisation des cours des écoles du Village et Pierre Curie = 359 624 €

L'entretien et l'amélioration des équipements destinés à la population est un élément fort de toute politique visant à la cohésion du territoire. Ces actions visent à la fois les groupes scolaires, les lieux dédiés à la pratique sportive, mais aussi les crèches et autres lieux d'accueil de la jeunesse. Ces lieux doivent être rénovés, entretenus mais aussi dotés d'équipements et mobiliers adaptés aux pratiques actuelles.

En 2024, la Ville a dépensé 223 660 € pour entretenir et améliorer ces équipements. Parmi ces dépenses, les projets suivants ont été mis en œuvre :

- Les travaux d'accessibilité des écoles et gymnase du Village = 40 610 €

- Les travaux alarmes anti-intrusion école maternelle Camus = 20 309 €
- La mise aux normes des alarmes incendie = 39 661 €
- La rénovation des blocs sanitaires de l'école Curie = 7863 €
- Les travaux de maintenance de Crescendo = 9700 €

Dans le cadre du renouvellement annuel du mobilier et matériel technique, 532 076 € ont été dépensés en 2024. Parmi le matériel renouvelé, figurent :

- L'acquisition d'un camion benne = 34 800 €
- L'acquisition d'un fourgon pour le service manifestation = 42 663 €
- L'acquisition de deux « AMI » pour le service de police et le service cadre de vie = 17 474 €
- Le mobilier et matériel ergonomique pour les crèches = 51 746 €
- Le renouvellement du mobilier et matériel dans les groupes scolaires = 48 732 €
- Le renouvellement du matériel de restauration scolaire = 33 958 €
- Le remplacement du projecteur du cinéma Ariel = 97 968 €

Enfin, le poste budgétaire « **Informatique et logiciels** » qui s'élève à 129 662 € est marqué en 2024 par des moyens alloués pour l'acquisition de 20 nouveaux PC pour les agents (27 k€), de logiciels (mise à jour de la base Oracle pour le bon fonctionnement du logiciel de comptabilité, soit 21 k€) et la sécurité informatique permettant de lutter efficacement contre les attaques informatiques et ainsi de garantir la continuité de l'activité des services municipaux.

D. Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement comptabilisées au CA 2024 s'élèvent à 4 073 885 € dont 597 663 € de recettes réelles (le solde de 3 476 222 € étant représenté par des opérations d'ordre de cessions d'immobilisation, et de dotations aux amortissements).

INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
10 dotations, fonds divers et réserves	1 238 686	392 848	204 008	2 293 490	219 481
13 Subventions d'investissement reçues	680 406	440 407	632 605	800 464	296 304
27 Autres immobilisations financières et créances	134 058	131 808	113 044	90 865	81 878.00
Ecritures régul comptables	14 615			583 405	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 138 301	796 071	914 906	1 279 884	3 306 821
041 Opération patrimoniale (intégration)	495 676	7 211		114 926	81 374
S/Total recettes d'invest	8 853 143	1 768 345	1 864 563	5 163 034	4 073 885

Les dépenses d'équipement ont été financées par le FCTVA à hauteur de **219 481 €** et par des subventions d'équipement pour un montant total de **296 304 €**.

Ces subventions proviennent principalement de l'Etat, de la Métropole Rouen-Normandie et du Département, à savoir :

- **53 466 € de l'Etat** dont 40 000 € pour l'acquisition du projecteur au cinéma Ariel et 7410 € pour la sécurisation informatique (ANSI)
- **41 902 € de la Métropole Rouen-Normandie** (« FACIL ») pour la végétalisation de la cour de l'école Saint-Exupéry
- **87 711 € de la Région** dont 24 492 € pour le remplacement du projecteur au cinéma Ariel et le solde de 63 220 € pour la construction du projet tennis-Padel.
- **100 495 € du FEDER** pour la végétalisation de la cour de l'école Saint-Exupéry.

4 - STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2024

La dette de la Ville compte 8 emprunts, contractés auprès de 5 groupes bancaires (l'emprunt eurocéane de 2M€ n'est pas pris en compte). La durée de vie moyenne de la dette de la Ville est de 4 ans et 8 mois, soit une durée plus faible que l'ensemble des collectivités et le taux moyen de la ville de 2,06% est comparable aux autres collectivités.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 942 518 €	2.06 %	8 ans et 6 mois	4 ans et 8 mois	8

La dette de la Ville s'élève à 9 942 518 € au 31/12/2024. La majorité des emprunts est indexée à taux fixe (91,96%). Une faible partie de la dette de la commune est indexée à taux variable (6,86% de l'encours). Le reste étant indexé sur le livret A (1,17%)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 143 351,23 €	91.96 %	1.87 %
Variable	682 500,00 €	6.86 %	4.03 %
Livret A	116 666,50 €	1.17 %	5.35 %
Ensemble des risques	9 942 517,73 €	100.00 %	2.06 %

58% de l'encours de dette est détenu par la Caisse d'Epargne. Pour les autres établissements de crédits, le seuil de portabilité relativement faible peut faciliter l'obtention de nouveaux crédits.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	5 815 343,00 €	58.49 %
SFIL	2 210 508,23 €	22.23 %
CREDIT AGRICOLE	1 800 000,00 €	18.10 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	116 666,50 €	1.17 %
Ensemble des prêteurs	9 942 517,73 €	100.00 %

Dans l'hypothèse où la Ville ne solliciterait plus de nouveaux emprunts le profil de la dette d'extinction s'achèverait en 2038.



5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE EUROCEANE

L'exécution du budget annexe eurocéane au 31 décembre 2024 marque la première année de contrat de délégation de service public.

Le résultat d'exécution 2024 présente un déficit global d'investissement de -439 171,05 €

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution 2024 et y additionne le déficit antérieur de la section d'investissement, soit -508 177,13 €. L'exercice 2024 est clôturé avec un résultat déficitaire en investissement de 947 348,18 €, mais le solde excédentaire des restes à réaliser de + 947 348,18 € permet de compenser intégralement le résultat négatif.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	802 173.35	802 173.35	-
	Section d'investissement	1 625 291.74	1 186 120.69	- 439 171.05
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-	0.01	0.01
	Report en section d'investissement (001)	508 177.13		- 508 177.13
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	802 173.35	802 173.36	0.01
	Section d'investissement	2 133 468.87	1 186 120.69	- 947 348.18
	TOTAL CUMULE	2 935 642.22	1 988 294.05	- 947 348.17
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	321 951.51	1 269 776.21	947 824.70
RESULTAT CUMULE avec RAR	Section de fonctionnement	802 173.35	802 173.36	0.01
	Section d'investissement	2 455 420.38	2 455 896.90	476.52
	TOTAL CUMULE	3 257 593.73	3 258 070.26	476.53

En section de fonctionnement le budget annexe Eurocéane est presque entièrement dédié au versement au délégataire de la compensation pour contraintes de service public (476 051 €) et à l'annuité de la dette (62 857,50 €). Ces deux postes pèsent à eux deux pour 70% du budget, par ailleurs financé en grande partie par une subvention du budget principal de 415 371 €.

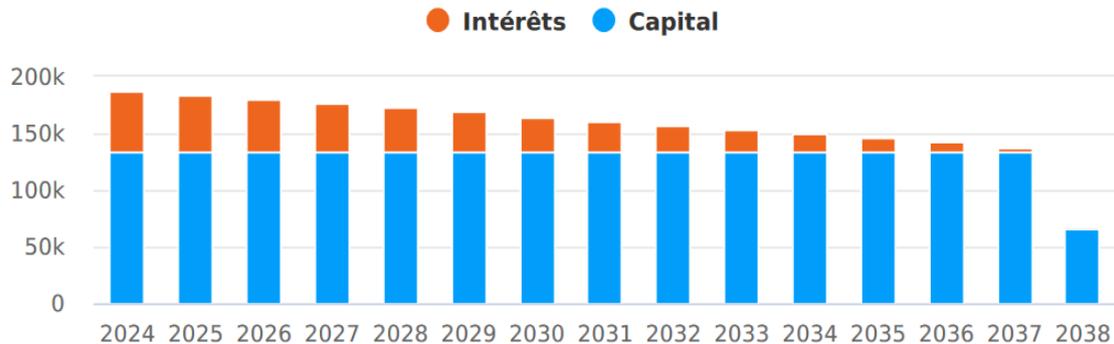
Les fluides diminuent globalement de 4% par rapport à 2023. Le centre aquatique bénéficie du coût d'achat d'électricité négocié par la Métropole auprès du fournisseur Proxéla. En revanche, l'augmentation du coût de l'eau de +111% provient d'un correctif de facturation sur le centre sportif couvrant la période 2021 à 2024.

BA EUROCEANE	CA 2023	BP 2024	CA 2024	%Evol / 2023
EAU	14 505	50 000	30 567	111%
ELECTRICITE	179 415	280 000	155 648	-13%
CHAUFFAGE URBAIN				
Total fluides EUROCEANE	193 920	330 000	186 215	-4%

En section d'investissement, le montant des travaux restant à payer s'élève à 175 914,56 € et le solde des subventions restant à percevoir s'élève à 1 269 776 €.

L'emprunt spécifique de 2M€ contracté en 2023 pour financer en partie la réhabilitation de la piscine eurocéane s'achèvera en 2038. Compte tenu de la période de relèvement des taux d'intérêt, il est à noter que le taux fixe obtenu de 2.91% était très avantageux.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 800 000 €	2.91 %	13 ans et 4 mois	6 ans et 11 mois	1



ANNEXE - VUE D'ENSEMBLE CA 2024 - Budget annexe Eurocéane

		BP 2024	CA2024			BP 2024	CA 2024
Fonctionnement dépenses	011 Charges à caractère général	366 370	231 870	Fonctionnement Recettes	70 Produits des services		
	65 Charges de gestion courante	441 631	491 018		74 Dotations et subventions		
	66 Charges financières	62 910	62 858		75 Autres produits de gestion	1 159 438	802 173
	67 Charges exceptionnelles				76 Produits financier		
	68 Provisionnement				77 Produits exceptionnels		
	TOTAL DEPENSES REELLES	870 911	785 746		TOTAL RECETTES REELLES	1 159 438	802 173
042 Opération d'ordre	11 201	16 427	042 Opération d'ordre				
023 Virement à l'investissement	277 326	-	TOTAL RECETTES ORDRE				
TOTAL DEPENSES ORDRE	288 527	16 427	002 Reprise excédents N-1		0		
TOTAL	1 159 438	802 173	TOTAL	1 159 438	802 173		
						0.01	
Investissement dépenses	16 Remboursement dette	134 000	133 333	Investissement Recettes	024 Produits des cessions		
	20 Etudes AMO	53 539	11 429		10 Dotations et fonds propres		
	21 Dépenses d'équipement	326 967	56 821		13 Subventions d'équipement	1 701 776	432 000
	23 Travaux réhabilitation	974 020	686 396		16 Recours à l'emprunt		381
	<i>Reports N-1</i>				<i>Reports N-1</i>		
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 488 526	887 980		TOTAL RECETTES REELLES	1 701 776	432 381
	040 Opération d'ordre				040 Opération d'ordre	17 601	16 427
	041 Opérations patrimoniales	884 775	737 312		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	884 775	737 312
	TOTAL DEPENSES ORDRE	884 775	737 312		021 Virement du fonctionnement	277 326	
	001 Reprise déficit N-1	508 177	508 177		TOTAL RECETTES ORDRE	1 179 702	753 739
TOTAL	2 881 478	2 133 469	TOTAL	2 881 478	1 186 121		
TOTAL DEPENSES	4 040 916	2 935 642	TOTAL RECETTES	4 040 916	1 988 294		

